



CIAN

Conseil français des investisseurs en Afrique



2017

R A P P O R T D ' A C T I V I T É

Le CIAN

En savoir plus sur le cian : www.cian-afrique.org

UNE EXPÉRIENCE

Créé en 1979, le **CIAN**, association loi 1901, est une organisation patronale privée française qui rassemble les entreprises industrielles et de services, grands groupes ou PME-PMI, investies sur le continent africain.

Le **CIAN** compte plus de 160 entreprises membres (500 000 collaborateurs, 10 000 établissements sur le continent) qui réalisent ensemble 80 % du volume d'affaires français en Afrique.

Le **CIAN** a pour mission la promotion et la défense des intérêts de ses sociétés adhérentes. Grâce à un réseau de correspondants influents et une expertise africaine reconnue, il leur apporte un soutien et des solutions pragmatiques aux difficultés liées à leur développement sur le continent.

Le **CIAN** est ainsi un acteur incontournable du dispositif français en Afrique.

UNE ORGANISATION

Le **CIAN** a trois rôles majeurs. Il est d'abord un lieu d'échanges entre ses adhérents. Il anime ce vaste réseau de professionnels en leur proposant des rencontres multiples et des mises en contact personnalisées. Il est ensuite un lieu d'expertise et de partages d'expériences et de bonnes pratiques entre adhérents. Pour cela, il anime plusieurs Commissions techniques sur des sujets transversaux et communs aux entreprises opérant en Afrique (anticorruption, digital, juridique et fiscal, social, sûreté, RSE, santé). Il met à disposition de ses adhérents des experts géographiques par région.

Enfin, le **CIAN** est une force d'influence auprès des acteurs publics et privés du développement en France, en Afrique ou à l'international. Il intervient dans de nombreuses instances en faveur de l'amélioration du climat des affaires et du développement du secteur privé.

UN RÉSEAU

Le **CIAN** entretient des relations étroites avec les pouvoirs publics et organismes économiques et professionnels représentatifs en France, en Europe et en Afrique. Il est membre de l'EBCAM (European Business Council for Africa and the Mediterranean) et travaille en collaboration avec les principaux organismes internationaux.

Depuis sa création, le **CIAN** encourage ses adhérents, dans le cadre de leurs responsabilités sociétales, à œuvrer pour un développement durable de l'Afrique.

Ses membres adhèrent ainsi à la Charte du **CIAN** sur la responsabilité sociétale et environnementale et à sa Déclaration sur la prévention de la corruption. Ils sont à l'origine d'initiatives structurantes pour le continent (RH Excellence Afrique pour la formation, l'OHADA pour le droit, Entreprises & Santé...).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Alexandre Vilgrain, président-directeur général du Groupe Somdia

Président délégué : Etienne Giros, ancien directeur Afrique du groupe Bolloré

Vice-président : Michel Roussin, ancien ministre, vice-président du Medef International

Secrétaire général et trésorier : Stephen Decam, ancien directeur général délégué de CFAO

Administrateurs :

- Mohamed Ramsès Arroub, président du directoire d'Optorg
- Philippe Belin, président-directeur général du groupe Marck
- Richard Bielle, président du directoire de CFAO
- Jean-Marc Budin, Senior vice-président MO, Afrique, Inde de Thalès International
- Pierre Castel, président-directeur général de BGI
- Steven Daines, directeur général HotelServices Afrique et MO du groupe Accor
- Hugues Degouy, secrétaire général Afrique et Océan Indien d'Imperial Tobacco
- Jérôme Fabre, président de la Compagnie Fruitière
- Rémi Frenztz, directeur Afrique du Nord d'Air Liquide
- Jean-Michel Guélaud, président de Sogea Satom
- Philippe Labonne, président de Bolloré Africa Logistics
- Frank Legré, directeur général Afrique d'Air France

- Alexandre Maymat, directeur délégué Afrique, Asie, Méditerranée et Outre-Mer de la Société Générale
- Bruno Mettling, directeur général adjoint MO et Afrique d'Orange
- Serge Michailof, consultant international, ancien directeur de la Banque mondiale et de l'AFD
- Christophe Ruffat, directeur général Afrique et MO de L'Oréal
- Gérard Pruneau, secrétaire général direction Afrique de Total outre-mer
- Fabien Riguet, directeur Afrique subsaharienne de BNP Paribas
- Francis Rougier, vice-président du conseil d'administration de Rougier
- Saâd Sebbar, directeur général adjoint Afrique et MO de LafargeHolcim
- Alain Taieb, président du conseil de surveillance Groupe Mobilias

COMITÉ D'HONNEUR

Président : Gérard Pelisson, cofondateur du Groupe Accor, président de l'Union des Français de l'étranger.

Membres :

- Pierre Arnaud, ancien vice-président de la Compagnie Fruitière
- Anthony Bouthelier, membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, ancien président délégué du CIAN
- Jean-Louis Castelnau, conseiller honoraire du commerce extérieur de la France
- Claude de Peyron, ancien directeur général Afrique de Thalès International

Éditorial

Préparer l'avenir



Après le net ralentissement des deux dernières années, l'économie africaine repart. Selon les estimations, notamment du FMI, la croissance se situera entre 2,7 % et 3 % en 2017. Cette timide reprise est soutenue par une légère remontée des prix des produits de base, le renforcement de la demande et la fin de la sécheresse dans certaines régions. Cependant, le manque de devises et les incertitudes politiques entravent une croissance plus robuste.

C'est dans cet environnement que le CIAN a encore accru son plaidoyer en faveur de l'Afrique. Au-delà de son action habituelle au service de l'entreprise, il a présenté ses convictions dans plusieurs domaines d'actualité. Citons la préparation de la révision des accords de Cotonou sur les relations UE/pays ACP qui interviendra en 2020, le programme Compact with Africa, lancé par le G20 à l'initiative de la présidence allemande, ainsi que le Plan d'investissement extérieur de l'UE, grâce auquel la Commission européenne injectera 4,1 milliards d'euros en effet de levier pour financer des projets privés en Afrique. Enfin, à l'occasion de la relance du débat sur le fonctionnement de la zone Franc, le CIAN a rappelé les fondements éco-

nomiques nécessaires aux entreprises et au commerce international.

Les élections du printemps 2017 en France ont profondément renouvelé la classe politique dirigeante. En Afrique aussi, quelques changements sont intervenus. Le CIAN entretient son réseau de relations, afin d'être en mesure de faire valoir les points de vue du secteur privé d'une manière constructive. À ce titre, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoine, a été l'invité d'honneur d'un déjeuner à succès.

Enfin, le CIAN a continué de déployer ses actions concrètes. Après une large concertation, il a élaboré une charte RSE qui manifeste l'implication sociétale et environnementale des entreprises françaises. Une nouvelle commission permanente a vu le jour, dédiée au digital et présidée par Jean-Michel Huet. Elle fait suite à la publication du premier ouvrage de la nouvelle collection Les cahiers du CIAN, qui a remporté un vif succès. Un deuxième Cahier est paru en septembre, consacré au dialogue public privé.

Le programme RH Excellence Afrique, qui vise à améliorer la formation professionnelle en Afrique, est entré dans une phase active à la suite de la signature de la convention de financement avec l'AFD fin mai. Les premières certifications d'établissements ont été décernées à Abidjan en octobre en présence du Vice-Président Kablan Duncan. Avec le même objectif d'améliorer l'environnement local, nous réfléchissons à un programme consacré à la santé qui serait mené avec les entreprises.

Au moment où la France s'emploie à renforcer son partenariat avec l'Afrique dans un cadre rénové, le CIAN est plus que jamais présent pour contribuer à une présence accrue des entreprises françaises.

Étienne Giros, Président délégué

COMMISSION SANTÉ

Les entreprises, des relais essentiels dans le domaine de la santé

Gestion de crise après Ebola, paludisme, VIH et co-infections, diabète, innovations digitales ont été les sujets traités cette année par la Commission santé qui travaille également à la mise en place en 2018 d'un programme Santé avec les entreprises.

La première année de la mise en place de la Commission santé du CIAN a été riche. Pas moins de cinq réunions ont été proposées, articulées autour de trois temps : présentation par un expert de la thématique, témoignages des entreprises et examen des initiatives et projets dans les pays. Gestion de crise après l'épidémie Ebola, paludisme, maladies non transmissibles, innovations digitales, les échanges ont été variés. Avec en fil rouge, l'idée que la santé est un sujet important pour les entreprises qui ont un rôle à jouer en termes de sensibilisation, de prévention et de dépistage.

Ces actions participent bien sûr à l'amélioration de l'image de l'entreprise tant en interne qu'en externe. Mais ce n'est pas leur motivation principale pour s'engager dans la santé. « La première raison est la prise de conscience qu'une entreprise travaillant en Afrique doit protéger ses ressources humaines comme elle protège ses actifs », souligne Erick Maville. Sur le plan économique,

L'entreprise doit protéger ses ressources humaines comme elle protège ses actifs

investir dans la santé de son personnel est rentable, avec par exemple une baisse de l'absentéisme ou des coûts de la prise en charge. Les entreprises sont demandeuses d'informations, de supports et de bonnes pratiques. C'est vrai des maladies comme le paludisme, mais aussi pour celles qui sont en train d'émerger en Afrique - le diabète et les maladies cardiovasculaires - qui « constituent une vraie bombe à retardement pour le Continent », estime le président de la Commission.

Partenariat public privé sur le sida, la tuberculose, le paludisme... et le diabète

La Commission réfléchit également à utiliser le vecteur des entreprises pour lutter contre les grandes maladies en Afrique. À cet égard, le CIAN a signé en mai un

protocole d'accord avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui ouvre la porte à un partenariat public-privé sur ces trois maladies.

Le premier volet du document traite des financements innovants par les entreprises, par exemple *via* des campagnes de *cause marketing*. Le deuxième volet est consacré à l'engagement des entreprises sur le terrain, pour optimiser l'utilisation des subventions et accroître l'impact des programmes. Concrètement, les entreprises mettront à disposition du personnel, des centres de santé quand elles en ont, pour mener des actions de prévention, de sensibilisation, de dépistage et de prise en charge. À ce stade, la Commission étudie la faisabilité pratique et financière d'une telle initiative.

expatriés et locaux, ainsi que leur famille », explique Arnaud Kremer, président de la Commission.

Ainsi, la première des quatre réunions de l'année 2017, a porté sur le voyageur d'affaires face aux risques sécuritaires. Quittant la France et sa « zone de confort », il doit préparer son voyage, son arrivée à l'aéroport, ses déplacements sur place, son hôtel... dans le respect des règles de son entreprise. « On élabore un certain nombre de scénarios de menace et on essaie d'expliquer, à l'aide de cas très pratiques, la conduite à avoir et les règles d'entreprise à mettre en place », poursuit-il.

La protection de l'information était le deuxième thème abordé, avec la participation d'un officier de police de la Direction générale du renseignement intérieur (DGSI). Les mails, les réseaux sociaux, les messageries instantanées font tellement partie de notre quotidien qu'il est bon de rappeler la vigilance en matière d'usage : « C'est du bon sens mais il faut réfléchir avant d'écrire sur les réseaux sociaux, les

Il est primordial d'anticiper, de mettre en place des règles d'entreprise pour protéger le chef d'entreprise et le collaborateurs

lecteurs ne sont pas tous des "amis" ! », a-t-il rappelé aux membres du CIAN venus nombreux à cette séance. La troisième réunion a porté sur un sujet géographique d'actualité. Elle était consacrée à l'analyse de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest, par un responsable de la Direction du renseignement militaire. Enfin, la dernière réunion, début décembre, était à mi-chemin entre la sûreté et le juridique, analysant le concept d'extraterritorialité à travers la nouvelle loi Sapin II traitant de la transparence et de l'anticorruption et de la responsabilité de l'entreprise et de ses dirigeants. Des thématiques majeures, notamment pour les PME qui entendent s'implanter en Afrique. « Développer le business

oui, mais pas n'importe comment », souligne Arnaud Kremer. Même si le dirigeant a une obligation de résultat en termes de protection de ses collaborateurs, trop d'entreprises ne prennent pas suffisamment en considération leur sécurité ou ne mesurent pas tous les risques. Il est primordial d'anticiper, de mettre en place des politiques voyage pour protéger le chef d'entreprise et des formations, fiches réflexes et outils pour protéger le collaborateur. Pour 2018, sont envisagés des focus thématiques (enjeu de l'eau), ou géographique (retour de nos entreprises dans certaines zones qui sortent de la guerre) ou encore des grands témoins sur des sujets d'actualité.

PROGRAMME RH EXCELLENCE AFRIQUE

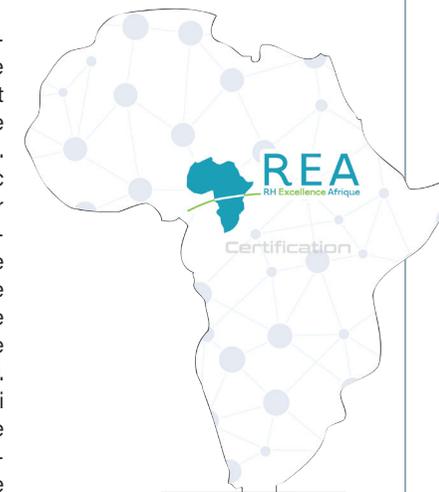
La montée en puissance du programme RH Excellence Afrique

Au cœur de l'un des défis du continent qui doit absorber chaque année l'arrivée de 12 millions de jeunes sur le marché du travail, le programme RH Excellence Afrique (REA) a pris son envol cette année avec la création juridique de l'association à Abidjan et l'octroi d'un financement de l'Agence française de développement.

En septembre 2015 était officiellement lancé à Abidjan en Côte d'Ivoire, le programme RH Excellence Afrique (REA), créé et piloté par le CIAN avec le soutien du Medef International et de la fondation AfricaFrance. Son ambition est de promouvoir, grâce à un partenariat public-privé innovant, une formation professionnelle de qualité, répondant aux besoins des entreprises. REA se concentre sur les formations CAP/BEP à BAC + 3, les niveaux les plus critiques.

Après une première année sur le terrain pour prendre le pouls auprès des établissements, des entreprises, des ministères et des branches professionnelles, et sensibiliser les différents

acteurs au programme, REA a bénéficié fin mai 2017 d'un financement de l'Agence française de développement (AFD) lui permettant d'étoffer son équipe et de prendre véritablement son envol. La convention de financement avec l'AFD, porte sur 1,5 million d'euros sur quatre ans. Elle comporte un volet budgétaire qui couvre une partie des charges de fonctionnement et un volet d'assistance technique pour déployer le programme sur quatre pays : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ainsi, le programme bénéficie aujourd'hui d'un expert permanent sur une durée de trois ans ainsi qu'une assistance technique « perle », assurée par un pool de



COMMISSION SÛRETÉ

La sûreté, des risques multiples à prendre en compte

La Commission Sûreté veut être pragmatique, expliquant l'importance de la préparation des voyages et comment se comporter sur place, rappelant l'indispensable protection de l'information, analysant le risque sécuritaire en Afrique de l'Ouest et traitant également des obligations anticorruption.

« Quand j'ai pris la responsabilité de la Commission Sûreté du CIAN en novembre 2016, je me suis fixé comme objectif de rester dans le "pratico-pratique" opérationnel, c'est-à-dire

m'attacher à traiter des menaces auxquelles sont confrontées les entreprises implantées dans des zones plus ou moins à risques. Concrètement, comment les aider à affronter des menaces telles que

l'enlèvement, la cyber-attaque, l'attentat, la corruption, l'extorsion de fonds ou plus simplement la malveillance quotidienne. Des risques auxquels le responsable est confronté mais aussi ses collaborateurs,

consultants de Codifor, l'organisme de formation internationale de l'UIMM, en fonction des besoins.

Six écoles certifiées en 2017

Le principe de REA repose sur la certification des filières d'enseignement puis la labellisation des établissements professionnels qui dispensent une formation de qualité, reconnue par les entreprises. En 2017, six établissements ont reçu la certification RH Excellence Afrique. Trois se situent en Côte d'Ivoire : l'École supérieure des travaux publics de l'Institut polytechnique Félix-Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (ESTP-INPHB) pour ses filières Bâtiment/Urbanisme et Route/Transport ; l'Institut supérieur de commerce et de management d'Abidjan (ISCM) pour sa filière marketing et le Centre des métiers d'électricité de Bingerville (CME) pour sa filière électronique. Ces certifications ont été remises à Abidjan en présence du Vice-Président de Côte d'Ivoire, Daniel Kablan Duncan lors des Rencontres Africa 2017 début octobre. La quatrième école est camerounaise, l'Institut Universitaire de la Côte à Douala pour sa filière Génie informatique. Deux établissements sénégalais ont été certifiés en décembre : le Centre africain d'études supérieures en gestion (Cesag) de Dakar pour la filière Banque/finance/comptabilité/contrôle/audit (BFCCA) et l'Institut supérieur d'enseignement professionnel (ISEP) de Thiès.

Une certification concertée

Tout au long du processus de certification, les entreprises s'engagent et accompagnent l'audit de l'établissement candidat. Par exemple, pour ESTP-INPHB, Sitarail (Bolloré), Sogea Satom (Vinci), Razel-Bec et le Bureau national des études techniques et de développement (BNETD) se sont mobilisés. Une fois le dossier technique de l'établissement étudié, les experts des différentes entreprises sont associés à l'audit de certification. Ils rencontrent la direction de l'école, les enseignants, les étudiants et les élèves diplômés. Ils se penchent sur les curricula et visitent les équipements. « C'est un dialogue dynamique sur le terrain et non théorique fait dans un bureau à Abidjan », souligne Mohamed Diakité, directeur de REA. La certification valide la qualité de l'enseignement, l'adéquation de la formation avec les besoins des entreprises et du marché de l'emploi et confère aussi une reconnaissance. « La certification est importante sur un marché de la formation de plus en plus concurrentiel en Afrique avec un foisonnement d'établissements. Elle permet aux familles de s'orienter vers

des formations utiles » souligne Mohamed Diakité. Du côté des entreprises, qui sont dans une démarche volontaire, elles gagnent en compétitivité et réduisent leur coût en pouvant recruter des diplômés formés aux pratiques actuelles puisque leurs besoins sont intégrés dans les programmes des établissements.

Des partenariats pour toucher davantage d'entreprises

Un partenariat avec la Chambre européenne de commerce en Côte d'Ivoire, Eurocham, a été signé cette année ainsi qu'un autre avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Des partenariats qui vont élargir la base des entreprises parties prenantes du programme. Pour 2018, outre la poursuite de la certification des filières de différents établissements, REA se fixe comme objectif de créer et d'animer des Clubs de dirigeants d'entreprises dans chacun des quatre pays cibles pour échanger régulièrement sur leurs besoins en ressources humaines.

Les deux objectifs du programme : viser l'excellence des établissements et organiser le dialogue avec les entreprises

COMMISSION SOCIALE

Accompagner la famille de l'expatrié en Afrique

La Commission sociale s'est penchée cette année sur l'expatrié et sa famille : pourquoi et comment l'accompagner. Un travail qui se poursuivra l'année prochaine.

La Commission sociale, présidée par Marc Vezzano, s'est saisie cette année du thème de l'accompagnement de l'expatrié et de sa famille. Selon la dernière enquête « Expat Communication et Humanis » réalisée en 2017, 81 % des couples sont satisfaits de leur expatriation en Afrique sub-saharienne. Quelles

sont leurs préoccupations ? Le retour professionnel du couple arrive en première position (44 %) suivi de l'offre de santé à la famille (37 %) et la pollution (36 %). La Commission va s'atteler à recenser quels sont les types d'accompagnement proposés par les entreprises à la famille et à évaluer leurs avantages. Un ques-

tionnaire a été envoyé à l'ensemble des adhérents du CIAN pour cartographier les pratiques des entreprises dans ce domaine afin d'alimenter la réflexion. En 2018, il est envisagé de produire un guide qui synthétisera les débats et proposera des axes pour mieux accompagner les expatriés et leurs familles.

COMMISSION ANTICORRUPTION

Les entreprises engagées dans l'anticorruption

La Commission anticorruption s'est penchée sur les obligations des entreprises découlant de la loi Sapin II, ainsi que sur l'initiative collective lancée par le groupe Total au Gabon.

Deux réunions plénières ont ponctué l'activité de la Commission anticorruption, présidée par Philippe Montigny. En juillet, le directeur général de la nouvelle Agence française anticorruption, Charles Duchaine, a détaillé pour les adhérents du CIAN, les huit obligations de la Loi Sapin (en vigueur au 1^{er} juin 2017) qui s'imposent aux entreprises de plus de 500 personnes et de 100 M€ de chiffre d'affaires. L'Agence a démarré en décembre ses contrôles qui, en cas de non-conformité, peuvent donner lieu à un

avertissement puis une sanction. Parmi les huit obligations, celle de cartographier le risque de corruption apparaît comme la première à mettre en œuvre. Fin novembre, Total a présenté son initiative collective pilote sur le Gabon. Le

Oil and Energy Anti Corruption Forum a pour objectif de prévenir la corruption en rassemblant les entreprises d'une même filière pour définir des règles du jeu aussi transparentes que possibles et travailler de concert avec la puissance publique.

Cartographier le risque de corruption apparaît comme la première obligation à mettre en œuvre

COMMISSION RSE

Devoir de vigilance et droits humains, l'année de la consolidation pour les entreprises

La Commission RSE a poursuivi auprès des entreprises membres son travail pédagogique sur le devoir de vigilance, dont la loi a été votée en mars 2017, et le respect des droits humains.

La loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2017. Elle oblige les entreprises donneuses d'ordre de plus de 5 000 collaborateurs à prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations. Une vigilance qui doit s'appliquer aussi bien à leurs filiales qu'à leurs sous-traitants et fournisseurs. L'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh a été le point de départ de cette prise de conscience des droits humains sur lesquels les entreprises sont régulièrement interpellées. Pierre-Samuel Guedj, président de la Commission RSE, a invité Amnesty International, Human Rights Watch ou

encore l'Ambassadeur de France des droits de l'Homme à exposer notamment les attentes de la société civile et des autorités vis-à-vis des entreprises. En 2017, un échange autour des achats responsables a aussi été proposé aux adhérents. Un sujet particulièrement difficile en Afrique où la part de l'informel est prépondérante. La Commission RSE a également tenu une session sur l'égalité Homme/Femme dans les entreprises en Afrique, facteur de développement humain, économique et social. Enfin, la nouvelle Charte RSE a été finalisée et validée par le conseil d'administration du CIAN.



COMMISSION JURIDIQUE ET FISCALE

Une année riche en sujets juridiques

Cinq dossiers au menu de la Commission Juridique et Fiscale en 2017 : les marques, le contrôle des transactions internationales, l'arbitrage et la médiation, l'investissement en Tunisie et les données personnelles.

En 2017, les travaux de la Commission juridique et fiscale ont débuté par l'examen des moyens permettant d'établir et de mettre en œuvre une stratégie efficace de protection et de défense des marques en Afrique, avec la participation d'Inlex, cabinet spécialisé dans ce domaine et implanté en Afrique. Comme le souligne Jean Jacques Lecat, président de la Commission, ces échanges ont notamment permis d'étudier de manière pratique les rôles respectifs de l'Organisation africaine de la propriété industrielle (OAPI), commune à 17 États francophones, et de l'African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO) qui comprend 19 États membres.

Lors du point annuel sur l'actualité fiscale africaine, effectué par Deana d'Almeida, avocate responsable de cette matière au cabinet CMS Francis

Lefebvre, l'accent a plus particulièrement été mis sur les modalités d'intégration par les législations africaines des normes internationales en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Dans le prolongement de la réunion d'échanges sur les orientations de la réforme de l'arbitrage dans l'espace Ohada, organisée en 2016, Alain Féneon, Benoît Le Bars et Jean Jacques Lecat ont transmis au secrétaire permanent de l'Ohada, à sa demande, des commentaires sur les projets de révision de l'Acte uniforme sur l'arbitrage et du Règlement d'arbitrage de la CCJA ainsi que sur le nouvel Acte sur la médiation, adoptés les 23 et 24 novembre 2017. Ces nouveaux textes devraient rendre plus attractives et efficaces les procédures d'arbitrage dans les États de l'Ohada. L'Acte sur la médiation encadre les négociations en vue d'aboutir à une résolution amiable des litiges et

rend exécutoire les accords auxquels les parties parviennent.

Une réunion conjointe avec le comité Afrique du Nord, consacrée à la Tunisie, a permis aux participants de bénéficier d'un exposé de Sammy Oussedik, président de ce comité, sur l'environnement politique et macroéconomique, puis d'éclaircissements sur le nouveau cadre juridique et fiscal des investissements en Tunisie, résultant de la loi sur les investissements de 2016 et des mesures d'incitation adoptées en 2017.

Enfin, la dernière réunion de l'année a examiné l'impact en Afrique des nouvelles règles européennes sur la protection des données personnelles et des récentes législations adoptées par un nombre croissant de pays africains.

NOUVEAUTES 2017

En 2017, le CIAN a décidé de créer une nouvelle collection de publications diffusées en librairie, les Cahiers du CIAN. Le but est de prendre une part active au débat public sur l'Afrique et de donner notre éclairage sur des sujets complexes, porteurs d'avenir pour le continent. Chaque ouvrage est conçu avec un adhérent du CIAN particulièrement compétent sur le thème choisi.

• **Le premier Cahier, Le digital en Afrique. Les cinq sauts du numérique**, rédigé par Jean-Michel Huet de BearingPoint, analyse et décrypte la révolution digitale. Il met en valeur les cinq avancées qui permettent à l'Afrique de sauter des étapes dans son développement et d'être même en passe de devancer les autres continents. Télécoms, services financiers mobiles, e-commerce, e-gouvernement et économie des plateformes, l'ouvrage est illustré de témoignages d'acteurs publics et privés.

• **Le second Cahier, Le nouveau pacte africain. Les défis du dialogue public-privé**, écrit par Patrick Sevaistre du CIAN et Jean-Luc Ricci d'HEC Paris, présente un diagnostic précis du déficit de dialogue entre les États africains et le secteur privé. Ils proposent une série de réformes à engager pour changer la donne et instaurer un véritable climat de confiance. Avec deux objectifs : promouvoir l'État stratège et renforcer le rôle des entreprises dans le développement de l'Afrique.

Devant la créativité de l'Afrique dans le domaine du numérique et l'impact des nouvelles technologies dans la vie de nos entreprises, le CIAN a décidé de créer une nouvelle commission consacrée au Digital, qu'il a tout naturellement confiée à Jean-Michel Huet, auteur du Cahier sur ce thème. Une première réunion en fin d'année, avec la participation de Jérôme Grüber, directeur du numérique de l'AFD a permis de confirmer l'intérêt des membres qui sont venus nombreux. Les sujets proposés en 2018 devraient s'articuler autour de l'éducation, du paiement mobile, de la souveraineté numérique et de la régulation digitale, sans oublier l'innovation et la fertilisation croisée.



AFRIQUE DU NORD

Des avancées et des reculs

En Égypte, la situation économique s'améliore avec une réduction notable de la dépense publique. Mais malheureusement, la situation sécuritaire demeure le nœud gordien de la situation égyptienne. « La question palestinienne revient sur le devant de la scène, ce qui pourrait avoir des répercussions sécuritaires sur l'Égypte » remarque Sammy Oussedik, le Président du comité Afrique du Nord.

Si on observe une avancée en Libye, avec les accords de la Celle Saint-Cloud signés en juillet 2017, la solution politique n'est pas encore visible car on oublie très souvent qu'aux côtés du Premier ministre du gouvernement d'union nationale Fayez al-Sarraj et du général Khalifa Haftar, l'homme fort de l'Est libyen, existent les milices qui ont un poids très important dans le processus de décision. Néanmoins, on observe une reprise économique grâce à la montée en puissance de la production pétrolière et des exportations. Les entreprises françaises regardent toujours avec intérêt la possibilité de la réouverture du marché libyen, notamment les PME présentes dans le secteur parapétrolier. Car la Libye est un pays

potentiellement riche, avec peu d'habitants. En Tunisie « on ne met jamais assez en avant le compromis historique et ses effets positifs » souligne Sammy Oussedik. C'est l'un des seuls pays qui a su articuler un islam politique avec la laïcité et la démocratie. « Une exception tunisienne qui a permis une stabilité politique jusqu'à aujourd'hui ». Sur le plan économique, la reprise n'est pas encore là. Toutefois, après avoir lâché la bride pour répondre à la demande sociale, l'heure est à une politique réaliste alliant rigueur et rétablissement des équilibres financiers. La situation des finances publiques devrait donc s'améliorer. Demeurent deux points noirs, la dépréciation du dinar tunisien qui s'accélère - moins 20 % depuis le début de l'année - et des investissements étrangers encore insuffisants même si l'on observe une légère reprise. Le nouveau code des investissements, adopté cette année, pourrait donner une impulsion positive. Autre point positif, la reprise du tourisme, un secteur essentiel à l'économie tunisienne tant en termes d'emploi que de devises. Un rebond fragile car résultant des touristes algériens et libyens.

La situation économique en Algérie est complexe. « Le modèle algérien arrive à bout car les ressources sur lesquelles il était assis s'estompent », estime Sammy Oussedik. Le passage d'une économie extractive à une économie productive est encore à mener. Les diverses aides et subventions, qui représentent 20 % du PIB, ne seront pas réduites. Et pourtant, les recettes d'exportation de l'Algérie ont été divisées par deux tandis que les réserves de change, encore appréciables, à 95 milliards de dollars, baissent en moyenne de 35 milliards de dollars par an (2014/16) et le dinar algérien se déprécie. Or, l'Algérie importe presque tout. L'enjeu est la diversification mais elle est encore balbutiante, complète Sammy Oussedik.

Quant au Maroc, « il faut saluer sa politique africaine remarquable et sa réintégration dans l'Union africaine ». Reste la question du Sahara Occidental où l'axe Afrique du Sud, Nigeria et Algérie, est difficile à contourner tandis que son adhésion à la CEDEAO fait grincer les dents de certains patronats locaux.

AFRIQUE AUSTRALE

Un optimisme sans illusion venant du Zimbabwe

Les pays anglophones d'Afrique australe ont enregistré une timide reprise après plusieurs mauvaises années, de l'ordre de 1,3 % en 2017 et qui devrait s'établir en 2018 à 1,6 %, loin des 6 % obtenus entre 2000 et 2008. Les pluies sont revenues, impactant positivement l'agriculture; l'économie mondiale et européenne reprend; les prix de certaines matières premières ont grimpé avec, toutefois, un effet limité car la moitié des exportations de l'Afrique du Sud sont des produits manufacturés.

Mais la nouvelle la plus importante est le départ du pouvoir de Robert Mugabe au Zimbabwe et l'investiture de Emmerson Mnangagwa. « On peut s'attendre à plus

de réalisme et une gestion moins chaotique de l'économie », souligne Laurent Padoux. Certes, il ne faut pas se faire d'illusion, conseille l'expert Afrique australe du CIAN : le nouveau chef de l'État est l'ancien ministre de la Défense et chef des services secrets du pays, "un homme du système", très proche de Mugabe pendant 30 ans. Mais, sur place, l'optimisme prévaut. « Le Zimbabwe est à surveiller car lorsqu'il se normalisera, il sera sans doute un pays très important de la zone. » Laurent Padoux cite le niveau d'éducation demeuré sans égal en Afrique subsaharienne, la qualité de son sous-sol, de son agriculture, le niveau de ses expatriés. Les risques de dérapage à venir sont

limités car « le pouvoir économique reste entre les mains des mêmes. »

La mauvaise nouvelle est la perte de 14 places de l'Afrique du Sud dans le dernier rapport sur la compétitivité mondiale du World Economic Forum car les entreprises n'investissent guère dans ce pays étant donné la dégradation de la situation politique. L'Afrique du Sud était cependant, en 2016, le premier client de la France et son deuxième fournisseur en Afrique sub-saharienne. Côté investissements, les opérateurs français sont toujours dans l'expectative, même si on peut citer le récent rachat par Engie de deux sociétés sud-africaines dans les services énergétiques.

AFRIQUE CENTRALE

L'Afrique centrale toujours déstabilisée par la faiblesse du pétrole

Les pays de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale) ont dû réduire leurs dépenses publiques de plus de 4 000 milliards de francs CFA en moins de trois ans (2014-2017), conséquence de la baisse des cours mondiaux des matières premières, notamment du pétrole. Elles se sont stabilisées à 3 000 milliards FCFA en 2017, entraînant l'arrêt de plusieurs projets de développement et le gel de certaines créances. « *Rappelons qu'en dehors du Cameroun, qui a une économie diversifiée, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad ont des économies qui dépendent à plus de 80 % du pétrole* », indique Patrick Sevaistre, l'expert Afrique centrale du CIAN.

Fin 2016, les six États de la région ont dû appeler collectivement le FMI à l'aide et quatre États – le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon et le Tchad – ont finalisé à l'été 2017 des plans d'ajustement. La RCA et le Tchad, qui dispo-

saient déjà de sous-programmes avec le FMI, se sont vus accorder un surcroît de financement. Dans ce contexte, le FMI a consenti des aides financières d'une ampleur inédite, en échange d'économies très rudes (ex. la baisse des salaires de la fonction publique au Tchad). Mais les premiers décaissements du FMI ont permis notamment de relever les réserves de change (l'équivalent de deux mois d'importations à fin 2016).

Outre les interventions du FMI, des financements extérieurs substantiels, évalués à 8,4 milliards de dollars par le FMI pour 2017-2020 pour les pays de la CEMAC (Guinée équatoriale non comprise), seront nécessaires; le FMI estime ne pouvoir contribuer qu'à hauteur de 30 % et des contributions multilatérales (Banque mondiale, BAD, UE...) et bilatérales, dont celle de la France, sont attendues. La dette de pays comme le Congo, la RCA et le Tchad, devra sans doute être restructurée. L'apurement des arriérés intérieurs contribuera à améliorer

la trésorerie des entreprises et donc la liquidité des banques. D'après le FMI, la croissance économique de la majorité des pays de la CEMAC devrait s'accroître modestement entre 2017 et 2019.

Mais, au-delà du rétablissement des équilibres et de l'activité à court terme, l'enjeu majeur est la diversification de l'économie. Ce processus, caractérisé par une migration des emplois de l'agriculture à l'industrie, puis aux services, et une évolution concomitante de la part de chaque secteur dans le PIB, attendu de longue date en Afrique Centrale, mais peu amorcé jusqu'ici. Dans tous les pays, le développement des industries non extractives apparaît modeste. Ainsi, les changements structurels, symptomatiques de l'émergence d'une économie, ne sont donc pas encore visibles dans la Zone CEMAC. Ce qui fait dire aux observateurs qu'elle semble encore loin d'emprunter la voie de l'émergence qui fut celle des pays asiatiques.

PAYS LUSOPHONES

L'Angola suscite beaucoup d'espérance

L'élection de Joao Lourenço, le 23 août, après 38 ans de pouvoir de Jose Eduardo dos Santos a suscité beaucoup d'espérance. « *Depuis son investiture en septembre, il y a seulement trois mois, de nombreux événements politiques, de profondes réformes ont déjà été amorcées, avec des changements majeurs à la tête des plus importantes entreprises publiques du pays et d'institutions. Joao Lourenço est en train de tout réformer, notamment le facteur humain. On ne s'attendait pas à ce que les institutions soient bouleversées aussi rapidement* », souligne l'experte des pays lusophones au CIAN, Lydia Picoteiro Bettencourt.

Mais il va falloir de la patience, avvertit-elle. Il faut maintenant assainir, regagner la confiance des entreprises déjà présentes, sécuriser les investissements, s'attaquer à la question du kwanza et plus généralement des finances publiques. Côté investisseurs, il faudra se détourner de l'image de pays pétrolier pour voir d'autres opportunités dans des secteurs extrêmement porteurs comme l'agriculture et les télécommunications.

Quant au Mozambique, des problématiques internes de fonctionnement et d'endettement ont dû être résolues. « *Le Mozambique est un peu en stand-by actuellement. Ceci dit, on constate l'arrivée accrue des Asiatiques, notamment*

des Japonais, qui ont manifesté un grand intérêt pour le pays cette année », précise Lydia Picoteiro Bettencourt. Un intérêt des investisseurs asiatiques, notamment Chinois cette fois, que l'on retrouve également en Guinée Bissau dans des secteurs comme l'agriculture et ce, malgré l'instabilité politique et gouvernementale.

La situation est bonne au Cap-Vert, avec une activité touristique qui se développe de façon soutenue et, plus généralement, un secteur des services en plein essor et notamment le secteur financier. « *C'est impressionnant, selon l'experte. C'est un des pays les plus démocratiques d'Afrique, un véritable précurseur pour les pays africains lusophones.* »

AFRIQUE ANGLOPHONE

Des pays anglophones dynamiques

Des évolutions favorables dans plusieurs États d'Afrique anglophone peuvent être notées, estime Jacques Manlay, expert du CIAN sur les pays anglophones (hors Afrique australe). Tout d'abord, la finance internationale, notamment la Banque africaine de développement (BAD), mais aussi la Banque islamique de développement (BID), met en place des financements importants dans les pays anglophones. « *C'est un indice qu'il y a moins de corruption et une plus grande confiance des prêteurs internationaux vis-à-vis de ces pays africains* », explique-t-il.

D'autre part, on note une vraie émergence d'un capitalisme panafricain. Des grands groupes comme Dangote au Nigeria, « *se projettent hors de leurs frontières et investissent dans d'autres pays. Jumia, le grand*

site équivalent à Amazon, passe des accords avec la Malaisie, etc. Grâce au digital, certains acteurs sont en train de sauter l'étape de l'échange physique de marchandises pour passer directement à une économie de service. »

Les nouvelles technologies, que ce soit les paiements entre particuliers et d'impôts par voie électronique, la création d'entreprises mais aussi la modernisation des administrations est aussi une marque des pays anglophones. « *Cela a largement contribué à faire gagner 24 places au Nigeria dans le Doing Business* », souligne Jacques Manlay. « *C'est aussi une culture : WhatsApp se conjugue comme un verbe dans ces pays.* » Les TIC représentent déjà 10 % du PIB au Nigeria.

En matière monétaire, les pays anglo-

phones ont tous leur propre monnaie. « *Leur monnaie n'est pas stable, mais cela leur assure une certaine liberté dans leurs décisions. Certes, les crises économiques sont ressenties plus violemment, mais ils peuvent rebondir plus vite.* »

À noter aussi les déclarations du Ghana mais aussi du Rwanda soulignant qu'il est temps de remplacer l'aide internationale par l'investissement en Afrique. Plus spécifiquement sur le Nigeria, l'expert du CIAN reste optimiste, la croissance économique étant au rendez-vous en 2017 et, sans aucun doute, en 2018 aussi : « *Ils ont su surmonter la crise pétrolière mieux que les crises précédentes. Politiquement, cela s'est stabilisé. Pour la première fois, le chef d'État s'est déplacé dans le Delta et il y a eu des annonces d'investissement.* »

DÉLÉGATION AUX INSTITUTIONS RÉGIONALES AFRICAINES

2017 a été la première année d'activité du délégué du CIAN aux institutions régionales, Me Alain Fénéon. Des institutions devenues incontournables.

La stratégie d'intégration de l'Union africaine est désormais fondée sur l'utilisation des communautés économiques régionales et des organisations sectorielles. Mais, à ce jour, peu ont bénéficié d'un véritable transfert de souveraineté permettant des actions concrètes. Citons toutefois la suppression progressive des visas en 2017 au sein de l'UEMOA et de la CEMAC, ou le rôle croissant en matière de sécurité de la SADEC et la CEDEAO notamment dans le conflit malien, ou encore l'implication dans la gestion de l'eau de l'OMVS.

Il en est différemment des organisations sectorielles qui bénéficient d'un transfert effectif de souveraineté. Avec des résultats. Ainsi, l'OHADA a adopté en 2017 trois textes en matière de règlement alternatif des différends : un nouvel Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage qui se substitue à l'Acte

uniforme du 11 mars 1999 et renforce les procédures arbitrales ; un Règlement d'arbitrage révisé de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) qui vise à renforcer son indépendance et sa compétitivité ; un Acte uniforme sur la médiation afin de combler des vides législatifs.

De son côté, la CIMA, en augmentant la capitalisation minimum des compagnies d'assurances, a encouragé la constitution de groupes transfrontaliers et par là même, clairement dirigé le secteur des assurances vers la réalisation d'un marché unique.

Ces institutions régionales montent en puissance. D'où l'importance pour le CIAN d'avoir nommé, en 2016, un délégué, Me Alain Fénéon, qui a pu s'entretenir avec Pierre Moussa, président de

la CEMAC, Nchare Issofa, secrétaire général de la CIMA, Dorothe Sossa, secrétaire permanent de l'OHADA, ou encore Jean-Baptiste Wago, DGA de l'OAPI.

Le CIAN a été, pour la première fois, associé en qualité d'expert aux travaux de réforme de l'arbitrage commercial de l'OHADA et de l'introduction de la médiation dans le droit des États membres. Nombre de ses observations ont été prises en compte dans les textes définitifs adoptés en Conseil des Ministres de l'OHADA en novembre.

En 2018, le CIAN se propose d'œuvrer pour être admis en qualité d'observateur ou d'expert auprès de ces organisations dont beaucoup de présidences vont d'ailleurs changer.

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
CEMAC : Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale
SADEC : Southern African Development Community
CEDEAO : Commission de la communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
OMVS : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OHADA : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
CIMA : Conférence interafricaine des marchés d'assurance

L'équipe du CIAN

BUREAU

Président délégué : Étienne Giros

Secrétaire général/Trésorier :
Stephen Decam

Directrice : Sandrine Sorieul
Email : sandrine.sorieul@cian.asso.fr

Secrétariat : Isabelle Kotzuba/
Sophie Lavillonniere
Email : contact@cian.asso.fr
Tél. : +33 (0)1 45 62 55 76

RH EXCELLENCE AFRIQUE

Directeur : Mohamed Diakité
Email : contact@rea-afrique.org
Tél. : +225 40 87 90 90

COMMISSIONS

Commission Anticorruption

Président : Philippe Montigny,
Président d'Ethic Intelligence
Email : philippe.montigny@
ethic-intelligence.com

Commission Digitale

Président : Jean-Michel Huet,
Associé BearingPoint
Email : jean-michel.huet@
bearingpoint.com

Commission Juridique et Fiscale

Président : Jean-Jacques Lecat,
Avocat associé
CMS Bureau Francis Lefebvre
Email : jean-jacques.lecat@cms-bfl.com

Commission RSE

Président : Pierre-Samuel Guedj,
Président fondateur d'Affectio Mutandi
Email : ps.guedj@affectionmutandi.com

Commission Santé

Président : Erick Maville,
Directeur général de Santé En Entreprises
Email : emaville@santeenentreprise.com

Commission Sociale

Président : Marc Vezzano,
Président Ircafex, Humanis
Email : mvezzano@wanadoo.fr

Commission Sûreté

Président : Arnaud Kremer,
Président fondateur d'Iremos
Email : arnaud.kremer@iremos.fr

EXPERTS

Afrique du Nord

Sammy Oussedik,
Président fondateur du Cercle Ptolémée
Email : sammy.oussedik@cian.asso.fr

Afrique de l'Ouest

Jean Mahé
Email : jeanmahe2000@yahoo.fr

Afrique centrale

Patrick Sevaistre,
Conseiller du commerce extérieur
Email : sevaistre.patrick@gmail.com

Afrique anglophone

Jacques Manlay,
Conseiller du commerce extérieur
Email : jacques.manlay@orange.fr

Afrique lusophone

Lydia Picoteiro Bettencourt,
Avocate, fondatrice du cabinet LPB
Email : contact@
lpbettencourt-avocats.com

Afrique australe

Laurent Padoux,
Membre Comité Appui aux initiatives
ONG de l'AFD
Email : lpadoux@gmail.com

Délégué auprès des institutions régionales africaines

Alain Fénéon,
Avocat, consultant Editions Juris Africa
Email : contact@feneon.org

POUR EN SAVOIR PLUS ET ADHERER :

www.cian-afrique.org



CIAN

Conseil français des investisseurs en Afrique

45, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 45 62 55 76 - contact@cian.asso.fr